



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	30 septembre 2024
A :	PV électronique
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET. FAIVRE VUILLIN. GERALDES. HOFF. JOURNOT. KHELIFI. VIENOT.

. LITIGES.

LITIGE N°12 LAC REMORAY VAUX 3 / LEVIER 3 28910410 – CPE HDCB DU 15/09/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N° 13 AVANNE AVENEY 2 / GJ HAUT DOUBS HORLOGER 2 29236500 – CPE AESIO U18 DU 14/09/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

LITIGE N° 14 MONTANDON / LURE JS 2 29141310 – DEPARTEMENTAL 2 FEMININES DU 15/09/2024

Mail du club de Montandon en date du 23 septembre 2024, concernant la participation de joueuses de l'équipe 2 de Lure JS, ayant participé au dernier match de l'équipe de Lure JS 1, en coupe de France le 08/09/2024, l'équipe de Lure JS 1 ne jouant pas en date du 15/09/24.

Attendu qu'il n'a pas été établi de FMI pour la rencontre de Coupe de France du 08/09/24 de l'équipe de Lure JS 1,

Attendu qu'il n'était de fait pas possible pour le club de Montandon d'accéder à la composition de l'équipe de Lure JS 1, pour la rencontre du 08/09/24,

Attendu après vérification des feuilles de match des 08/09/24 pour l'équipe de Lure JS 1, et 15/09/24 pour l'équipe de Lure JS 2,

Attendu qu'il apparait que quatre (4) joueuses ont pris part à la rencontre de l'équipe de Lure JS 1 en date du 08/09/24, et de l'équipe de Lure JS 2 en date du 15/09/24, l'équipe de Lure JS 1 ne jouant pas le 15/09/24,

Reprend le dossier,

La commission,

Attendu la réponse du club de Lure JS au district en date du 29 septembre 2024,

**Dit que la procédure d'évocation au titre de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF ne peut pas être mise en place,
Dit la demande du club de MONTANDON non recevable au titre des articles 186 et 187 des règlements généraux de la FFF
Confirme le résultat de la rencontre MONTANDON / LURE JS 2 (score 1 / 7).**

LITIGE N°15 BES ESPERNACE 2 / AVANNE AVENEY 28763295 – DEPARTEMENTAL 3 DU 22/09/2024

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre quant à l'organisation de la rencontre par le club recevant, en ce qui concerne la tablette pour établir la FMI.

**La commission,
Attendu le rapport de l'arbitre,
Attendu l'article 128 des RG de la FFF,**

Inflige une amende de 50 euros au club de BESANCON ESPERANCE en vertu du barème financier du District « mauvaise organisation de la rencontre ».

LITIGE N°16 BES PLANOISE SC / BAUME LES DAMES 29027069 – U18 DEPARTEMENTAL 2 DU 21/09/2024

Réserve déposée par le club de Baume Les Dames « nombre de mutation / mutation hors période Sc Planoise »

Attendu que la réserve a été inscrite dans la case réserve technique,

**La commission,
Dit la réserve non conforme
Débite le club de BAUME LES DAMES des frais confirmation de la réserve,
Précise qu'après vérification, l'équipe de BES PLANOISE SC ne comptait qu'une seule licence mutation hors période,**

Attendu que lors de la vérification des licences sur la feuille de match il a été relevé que la licence 9604925033 du joueur KONE ABOU n'est pas validée, cet état de fait ayant été vérifié auprès de la Ligue Bourgogne Franche Comté,
Attendu qu'aucun joueur n'est autorisé à participer à une rencontre avec une licence non validée,

**La commission décide,
D'utiliser son droit à évocation,
De demander des explications au club de BESANCON PLANOISE SC, quant à la participation du joueur KONE ABOU 9604925033, à la rencontre BES PLANOISE SC / BAUME LES DAMES 29027069 – U18 DEPARTEMENTAL 2 DU 21/09/2024,
Dit que les explications du club de BESANCON PLANOISE SC devront parvenir à la commission pour le 04/10/2024, délai de rigueur.**

LITIGE N°17 SITUATION FINANCIERE DU CLUB DE BEAULIEU MANDEURE

Application de l'article 21 du règlement intérieur du district.

PV INTERNE

. FORFAITS SIMPLES DECLARES

MATCHES DU 20-21/09/2024

AIGREMONT MONT / BES FOOTBALL
LES FINS VILLERS / BAUME LES DAMES
THISE CHALEZEULE / BES FOOT
FONTAIN / DOUBS SUD
GJ 4 VILLAGES / ABBEVILLERS VAND

SEN FEMINES A 8 29184744
U15 CRITERIUM 29218471
U15 Dptl 1 Gr B 29158641
U13 28957083
U11 28929447

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 35 euros.</i>
<i>Seniors F</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 25 euros.</i>
<i>Jeunes 11 F et G</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 25 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 20 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait déclaré et officialisé 20 euros.</i>

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHES DU 14-15/09/2024

VILLARS ISLE / SOCHAUX US
ETALANS SAPINS / CHAT JOUX LAC MASS MOU
BELFORT ASM 2 / BEAUCOURT

U18 Dptl 1 29021762
U15 Dptl 2 29159065
U11 28929501

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 50 euros.</i>
<i>Seniors F</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes 11</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8</i>	<i>Forfait non déclaré 20 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5</i>	<i>Forfait non déclaré 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 20 euros.</i>

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES

GRANDVILLARS 2 / BELFORT ASM 3

U13 28956998

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait non déclaré 100 euros.</i>
<i>Seniors F</i>	<i>Forfait non déclaré 65 euros.</i>
<i>Jeunes 11</i>	<i>Forfait non déclaré 65 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8</i>	<i>Forfait non déclaré 20 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5</i>	<i>Forfait non déclaré 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait non déclaré 20 euros.</i>

. FORFAITS GENERAUX

U15

THISE CHALEZEULE

U15 Dptl 1 Gr B 29158641

U11

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors D1 D2 D3</i>	<i>Forfait général 100 euros.</i>
<i>Seniors D4</i>	<i>Forfait général 75 euros.</i>
<i>Seniors F à 11</i>	<i>Forfait général 75 euros</i>
<i>Seniors F à 8</i>	<i>Forfait général 50 euros</i>
<i>Jeunes 11</i>	<i>Forfait non déclaré 75 euros</i>
<i>Jeunes animation</i>	<i>Forfait non déclaré 50 euros</i>

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.